

1979

Les téléphonistes de la compagnie Bell se donnent un vrai syndicat

Deux expériences d'une même lutte

In Ces femmes qui ont bâti Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1992 : 478-482.

Michèle Brouillette (née en 1951)

Téléphoniste

Par Ruth Rose

Née dans une famille ouvrière du Plateau Mont-Royal, Michèle Brouillette devient téléphoniste chez Bell en 1970. « J'étais au cégep. Je trouvais qu'on avait plus de liberté à l'école que les femmes adultes travailleuses à Bell. Tu sais, en 1970, on n'avait pas le droit de travailler en jeans. On était dans un bureau. Personne ne nous voyait. Il fallait demander la permission pour aller faire pipi : il fallait mettre une petite carte, allumer une lumière, signer un livre quand on y allait, signer un livre quand on revenait.

« Il y avait un syndicat en place, un vrai syndicat de boutique avec juste les téléphonistes. J'ai essayé de fonctionner dans ce syndicat-là. On n'était pas loin de 10 000 membres. Il n'y avait rien qui se passait en français. Tout était en anglais et le syndicat du Québec n'avait aucune autonomie. On avait besoin d'une permission pour aller acheter un timbre. »

En 1976, le syndicat a signé une convention qui a été endossée par le conseil des délégués. Même si elles comptaient pour les deux tiers des membres du Québec, les téléphonistes de Montréal, opposées à la convention, n'avaient pas plus de déléguées que les autres villes. « Montréal a donc fait une grève illégale. Deux semaines. Les filles dehors, contre leur syndicat. Tout le monde nous aidait. On allait sur la rue Dorchester faire la quête pour ramasser de l'argent que l'on redistribuait aux plus mal prises. Chicoutimi est sorti une semaine après nous. Au bout de deux semaines, on a dû rentrer, mais l'employeur a été obligé de signer un protocole qui les empêchait de congédier les grévistes.

« Après la grève illégale, on a fondé un groupe qui s'appelait Force Action. Comme il n'y avait pas de sessions, mais que je pouvais obtenir du syndicat des libérations, j'ai sorti tout mon monde. Je les ai amenées dans un hôtel pendant deux jours. On s'est fait un cours sur la convention. À Bell, il n'y avait jamais les mêmes règles nulle part. Mais nous autres, on a dit que ça allait être pareil dans tous les bureaux ici à Montréal. »

En 1977, le syndicat a tenu un vote pour adopter une nouvelle constitution qui aurait donné des droits démocratiques aux membres. Le vote a été gagné à l'unanimité au Québec, mais perdu en Ontario. « Là, on a commencé une campagne de maraudage qui a duré deux ans pour changer d'affiliation syndicale. On travaillait le jour à Bell de 9 à 5, puis on partait le soir en auto et on allait dans chaque ville du Québec aider à mettre sur pied des groupes Force Action. »

En 1979, après plusieurs péripéties et un premier vote perdu mais rejeté par le Tribunal du travail, les téléphonistes ont obtenu le droit de s'affilier au Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et électricité du Canada (STCC) où se trouvaient déjà depuis 1976 les techniciens de Bell.

« Alors, on a fait notre première négociation et notre première vraie grève. À la veille de Noël, tout le monde est sorti. Le monde ne nous croyait pas. Les téléphonistes qui entraient à Bell dans une zone B ou C, à Joliette, ou à Saint-Jean ou à Saint-Félicien, étaient sous le salaire minimum du Québec. On était régies par le code fédéral. Les femmes disaient toujours : "J'aurais 25 ans d'ancienneté si ce n'était pas de mes trois petits, j'en ai juste 19." Une des premières choses que l'on a fait reconnaître c'était les congés de maternité et l'ancienneté.

« On a fait une belle grève de femmes. La deuxième semaine, quand les policiers sont venus pour la première fois sur nos lignes de piquetage, ils nous ont traînées, ils nous ont poussées. Le lendemain, il n'y avait plus une seule fille. Elles avaient toutes peur. Alors, quand les policiers venaient, on leur chantait "Parlez-moi d'amour". On mettait les vieilles dames en avant. Elles leur disaient : "J'ai un garçon de votre âge, je pourrais être la grand-mère de votre fils." Cette stratégie a changé le climat. Il y avait beaucoup moins de violence. On a aussi fait le coup des parfums bon marché qu'on achetait au gallon et qu'on jetait sur les manteaux de fourrure des boss quand ils passaient. Et on a gagné cette grève. On a fait des gains incroyables. On a gagné sur nos salaires, sur nos vacances. Ça forcé le respect. Les filles sont revenues de la grève avec leur dignité. Elles ont dit "c'est fini d'allumer la lumière et puis de mettre un petit carton quand on va faire pipi".

« Un des premiers organismes à nous venir en aide a été le Conseil du travail de Montréal (CTM). On allait au CTM pour faire notre rapport de grève. On nous donnait des cours. Le syndicalisme pour moi, ça ressemble au Conseil du travail de Montréal. C'est là que j'ai rencontré des gars d'ailleurs, des filles du vêtement, de la restauration. Je suis tombée en amour avec le Conseil en 1979, et je le suis toujours. Je suis entrée à son exécutif en 1981 et, par la suite, j'ai cumulé différents postes jusqu'en février 1988 alors que j'en suis devenue présidente. On a fait beaucoup de batailles au Conseil. C'est le CTM qui a mené le bal pour féminiser le nom de la FTQ. »

Marie Lallo-Pinsonneault (née en 1940)

Permanente syndicale

Par Carole Gingras

Marie Lallo-Pinsonneault est une femme importante dans les milieux syndicaux reliés à la FTQ. À partir du milieu des années 1970, elle joue un rôle de premier plan au Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication du Canada (STCC) dans l'organisation des grandes campagnes qui ont conduit à la syndicalisation des téléphonistes et des techniciens et techniciennes de Bell Canada. Son nom est aussi associé à des premières puisqu'en 1979, elle devient la première femme élue à titre de vice-présidente au bureau exécutif de la FTQ. Elle y complète quatre mandats. Dans ce cadre, elle prend la responsabilité politique du comité de la condition féminine. Toujours permanente syndicale, elle est aujourd'hui affectée au dossier de

la santé et de la sécurité au travail au STCC, qui forme depuis novembre 1992 le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)¹.

Marie Lallo est née à Montréal le 19 mai 1940. Elle épouse en 1960 Normand Pinsonneault avec qui elle a une fille appelée Céline. Pendant onze ans, de 1963 à 1974, elle occupe un poste de commis de bureau chez Bell Canada. La situation des téléphonistes, elle connaît! Les conditions de travail pénibles, les contrôles indus de la part de l'employeur, sa gestion paternaliste et arbitraire piquent sa sensibilité, son sens profond de l'accueil, son intérêt pour les autres ainsi que ses valeurs d'équité. En 1974, Bell lui ayant refusé un congé sans solde d'un an pour syndiquer les employés, elle démissionne de son poste.

Le 12 avril 1974, au centre Paul-Sauvé, elle se présente à la présidence du mouvement Bloc-Action qui réunit des employés-es de Bell insatisfaits des services de leur syndicat de boutique. L'objectif du mouvement est d'évaluer quelle structure syndicale mettre en place pour répondre aux besoins d'être mieux représenté en tant que groupe d'employés-es plus jeunes, plus revendicateurs et davantage francophones. Malgré sa défaite électorale, Marie se rallie à son confrère technicien René Roy. Elle réalise l'importance de faire équipe. Elle mesure l'ampleur réelle du mouvement de contestation et l'importance de la solidarité dans un contexte où, il ne faut pas l'oublier, Bloc-Action s'attaquait à une multinationale avec peu de moyens.

« Après avoir rencontré des employés-es du Québec et de l'Ontario, on a réalisé que l'insatisfaction était généralisée dans les deux provinces. On sentait une grande solidarité jamais ressentie chez les employés-es de Bell Canada. » Cette solidarité qui tient tant à cœur à Marie Pinsonneault a pu être possible notamment par son travail sur le terrain, avec la base. Si Bloc-Action a favorisé un rapprochement entre les régions du Québec et de l'Ontario, on le doit en grande partie à vingt-cinq femmes, dont Marie, qui avaient décidé de sortir de l'anonymat.

Pourtant, à l'origine, Marie Lallo n'exprimait pas une attirance spontanée pour la lutte syndicale. À une certaine période, avoue-t-elle, elle se tenait à distance du milieu syndical. La violence sur les lignes de piquetage, une certaine image de fiers-à-bras que renvoyaient les médias des centrales syndicales entretenaient chez elle une mauvaise perception du mouvement syndical : « C'était l'époque de la Commission Cliche, les syndicats n'avaient pas très bonne réputation. J'avais peur de ce que j'entendais sur le saccage de la Baie de James. » Or certains événements sont intervenus et ont modifié son cheminement personnel, notamment, une rencontre avec Louis Laberge pendant son mandat à la Commission Cliche² à titre de président de la FTQ. Louis Laberge lui a réservé un accueil très chaleureux et dès le départ il s'est établi entre eux une connivence qui ne se démentira jamais par la suite : « C'était comme si je l'avais toujours connu », dit Marie à propos de cet homme reconnu dans le milieu pour avoir toujours encouragé les femmes à militer. Par la suite, elle a fait connaissance avec les permanents de la FTQ, elle a lu le journal *Le Monde ouvrier*. Tout cela lui a fait voir le mouvement syndical sous un autre angle.

Marie devient permanente syndicale au STCC le 2 juin 1975 et est affectée à la campagne de syndicalisation à Bell Canada. On la choisit pour ses capacités de leader et sa détermination à réformer le syndicat de boutique en place. En fait, elle consacre plutôt ses

énergies à changer ce « semblant » de syndicat pour un « vrai ». Ses qualités s'avèrent fort précieuses car il faut mener deux campagnes de syndicalisation entre 1974 et 1979 pour parvenir à l'accréditation syndicale des techniciens, puis des téléphonistes. Les commis de bureau ont toujours refusé d'adhérer au STCC.

Malgré l'ardeur des troupes, la première campagne de syndicalisation n'aboutit qu'à l'accréditation de l'unité des techniciens et techniciennes en 1976. Le processus de syndicalisation des téléphonistes s'est heurté à un refus d'accréditation auprès du Conseil canadien des relations de travail (CCRT). Selon toute vraisemblance, Bell avait fourni au CCRT une liste où le nombre des travailleuses dans l'unité des téléphonistes avait été réévalué à la hausse, de telle sorte que la majorité requise pour obtenir l'accréditation n'a pas été atteinte³.

« Quand j'ai su que notre demande avait été rejetée au Conseil canadien des relations de travail, que les chiffres avaient été gonflés par la compagnie et qu'en conséquence il nous manquait un peu plus de 1% pour avoir la majorité, c'est à ce moment même que naissait la deuxième campagne de syndicalisation. J'ai appelé celles qui avaient servi de liens durant la campagne (poteaux), je leur ai expliqué les enjeux et la nécessité de faire une demande spéciale au CCRT pour mener une deuxième campagne. Elles m'ont répondu que s'il y avait une possibilité de réussir, il fallait essayer de nouveau. »

Le 31 juillet 1979, après une seconde campagne intense étalée sur une année, le STCC obtient une deuxième accréditation syndicale pour les téléphonistes de Bell Canada. Une grève a suivi pour la négociation de la convention collective. Elle a été déclenchée le 24 décembre 1979 et le protocole d'entente a été signé le 30 mars 1980 : une convention collective dont les téléphonistes peuvent être très fières.

Durant ces années de chaudes luttes, les femmes de la FTQ se sont beaucoup identifiées à Marie. On allait la voir pour lui confier des problèmes, pour lui demander son appui, des conseils. Sa contribution à la question des femmes est également associée à la féminisation du nom du syndicat (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec) au congrès de 1985 ainsi qu'à l'accès à l'égalité dans les structures syndicales.

Ce texte a été rédigé à partir d'extraits d'une entrevue effectuée par Carole Clément, du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier en vue d'une publication concernant l'histoire du STCC au Québec.

1. À la suite d'une fusion, depuis le mois de novembre 1992, le Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada, le Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie et le Syndicat canadien des travailleurs du papier forment le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier.

2. En 1974 et 1975, la Commission Cliche, du nom de son président Robert Cliche, a enquêté sur le fonctionnement de l'industrie de la construction à la suite de incidents de la Baie James.

3. Rappelons que pour obtenir une accréditation syndicale, un groupe en processus de syndicalisation doit démontrer l'adhésion de 50% des employés-es plus un. Dans le cas des employés-es de Bell Canada, c'est auprès du CCRT que ceux-ci adressent les demandes d'accréditation. Le CCRT est l'organisme qui régit les relations de travail pour les entreprises de juridiction fédérale.